

Niveau :	AGREGATION					
Domaine :	LETTRES ET PHILOSOPHIE					
Mention :	LETTRES MODERNES					
Spécialité :	EXTERNE					
Volume horaire étudiant :	h	h	h	h	h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat
Georges ZARAGOZA Professeur ☎ 03.80.39.56.40 georges.zaragoza@u-bourgogne.fr	Sylvette VINCENOT Bureau 136 A Faculté des Lettres ☎ 03.80.39.55.81 sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr

Accès au concours et à la préparation :

■ Conditions d'accès

Etre titulaire d'une maîtrise, d'un master 1 (de quelque discipline que ce soit) ou d'un CAPES complet (théorique et pratique) français ou de l'Union Européenne.

■ Inscription au concours

Dès la rentrée, auprès du Rectorat, Service de l'Enseignement Supérieur, Bureau des Examens et Concours.

Site internet : <http://www.education.gouv.fr/siac>

Le programme est publié chaque année au BOEN (entre avril et juin). Il est également disponible au CRDP

■ Inscription à la préparation

A partir de septembre, à la Faculté de Lettres, guichet du hall central (l'IUFM ne prépare pas à l'Agrégation).

Les étudiants reçus au CAPES peuvent bénéficier d'un report de stage de 2^{ème} année d'IUFM pour préparer l'agrégation s'ils sont titulaires de la Maîtrise ou du Master 1.

Organisation de la préparation :

Les cours pour les sections de littérature, linguistique et littérature comparée suivent étroitement le programme d'auteurs et le programme de littérature générale et comparée :

■ Préparation aux épreuves écrites

Littérature française
 - Linguistique :

Auteurs du programme
 Auteurs du programme
 Ancien Français

- Littérature comparée
 - Latin
 - Langue vivante

Horaire annuel

108 h
 62,5 h
 Voir CAPES
 36 h
 Voir Lettres Classiques
 18 h

Des conférences peuvent être proposées au cours de l'année pour compléter la préparation.

Epreuves du concours

■ Epreuves écrites d'admissibilité

- Une composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française

Durée : 7 h
Coefficient : 12

- Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500, extrait d'une œuvre inscrite au programme.

Durée : 2 h 30
Coefficient : 4

- Étude grammaticale d'un texte français postérieur à 1500, extrait de l'une des œuvres inscrites au programme.

Durée : 2 h 30
Coefficient : 4

- Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme

Durée : 7 h
Coefficient : 10

- Version latine

Durée : 4 h
Coefficient : 5

- Version, au choix du candidat, dans l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, polonais, portugais, roumain, russe, tchèque.

Durée : 4 h
Coefficient : 5

L'usage du dictionnaire latin-français est autorisé pour l'épreuve de latin. Pour les langues vivantes, seul est autorisé l'usage du dictionnaire unilingue dans la langue choisie, à l'exception des épreuves d'arabe et d'hébreu pour lesquelles l'usage du dictionnaire bilingue est admis.

■ Epreuves orales d'admission

- Leçon portant sur les œuvres inscrites au programme.

Durée de la préparation : 6 heures
Durée de l'épreuve : 0h40
Coefficient : 13

- Explication d'un texte de langue française tiré des œuvres du programme (textes postérieurs à 1500), accompagné d'un exposé oral de grammaire portant sur le texte.

Durée de la préparation : 2 h 30
Durée de l'épreuve : 0 h 40 (explication de texte et exposé de grammaire).
Coefficient : 12

- Explication d'un texte de langue française extrait des œuvres au programme de l'enseignement du second degré.

Durée de la préparation : 1 h
Durée de l'épreuve : 0h30.
Coefficient : 7

- Commentaire d'un texte de littérature ancienne ou moderne extrait des œuvres au programme prévues pour la seconde composition française.

Durée de la préparation : 2 h
Durée de l'épreuve : 0h30.
Coefficient : 8.

Un entretien de dix minutes maximum portant sur le contenu de l'exercice présenté suit chacune des quatre épreuves d'admission.